

5K
Société par actions simplifiée au capital de 1.000 €
Siège social : 35C allée du Trelus – 83000 Toulon
809 678 204 RCS Toulon
(la « Société »)

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L’ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DES ASSOCIÉS EN DATE DU 30 JUIN 2026

[...]

TROISIEME DECISION

(Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025)

L’Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion établi par le Président, approuve la proposition du Président et, après avoir constaté que les comptes de l'exercice font apparaître un bénéfice de 168.200 €, décide de l’affecter comme suit :

Résultat de l'exercice	168.200 €
- Report à nouveau	237.142 €
- Soit un bénéfice distribuable de	405.342 €
- Distribution de dividendes	0 €
- Solde affecté au compte report à nouveau	405.342 €

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 408.862 €. Et le compte report à nouveau passerait d'un montant de 237.142 € à un montant de 405.342 €.

Conformément à l’article 243 bis du Code Général des Impôts, il est précisé que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des trois précédents exercices, ont été les suivantes :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement (en euros)
	Dividendes (en euros)	Autres revenus distribués (en euros)	
31/12/2024	800.000	-	-
31/12/2023	-	-	-
31/12/2022	85.000 ¹	-	-

Cette décision est adoptée à l’unanimité.

[...]

¹ Acompte sur dividendes.

SIXIEME DECISION

(Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités)

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme par :

Signé par :

Michel de Keréver

F63057F43AA44FE...

Le Président

Monsieur Michel GUILLOTOU DE KEREVER

5K

35 Allée du Trélus

83000 TOULON

Exercice clos le : 31 décembre 2025

ETATS FINANCIERS ET FISCAUX

Comptes certifiés conformes par le Président

Signé par :

Michel de Keréver

F63057F43AA44EF...

SOMMAIRE

5K

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ETATS DE SYNTHESE	3
Attestation	4
Bilan Actif	5
Bilan Passif	6
Compte de résultat	7
ANNEXE DES COMPTES ANNUELS	9
DETAIL DES COMPTES	25
Bilan Actif détaillé	26
Bilan Passif détaillé	27
Compte de Résultat détaillé	28
ETATS FISCAUX	30
Réel Normal	31

ETATS DE SYNTHESE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels qui a été réalisée pour le compte de :

5K

Pour l'exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil National de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes.

Les comptes annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan	494 230,57 €
Chiffre d'affaires	195 910,00 €
Résultat net comptable	178 729,37 €

Fait à PARIS, 19/06/2026

GAËL LEGOIS,
Expert-comptable.

Gael LEGOIS

✓ Certifié par  yousign

BILAN ACTIF

5K

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025			% de l'actif	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif
	brute	amort. & dépréc.	nette			
Capital souscrit non appelé (I)						
Frais d'établissement						
Immobilisations incorporelles						
Frais de développement						
Concessions, brevets, licences, ...						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immob. incorp. en cours, av. acptes						
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions						
Inst. techniques, matériel et outillages ...						
Autres immobilisations corporelles	2 860	1 775	1 085		2 039	
Immob. corp. en cours, av. acptes						
Immobilisations financières				10		6
Participations	242 240	242 040	200		20 200	
Créances rattachées à des particip.						
Titres immobilisés de l'act. de portef.						
Autres titres immobilisés	50 002		50 002		50 002	
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (II)	295 102	243 815	51 287	10	72 241	6
Stocks et en-cours						
Mat. premières, autres approv.						
En-cours de production						
Produits finis						
Marchandises						
Avances et acomptes versés /cdes						
Créances (2)				2		38
Créances Clients et comptes ratt.	2 016		2 016			
Autres créances	31 142	25 690	5 452		428 100	
Charges constatées d'avance	73		73			
Capital souscrit appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Actions propres						
Autres titres						
Instr. financiers à terme, jetons dét.						
Disponibilités	435 402		435 402	88	612 335	55
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (III)	468 634	25 690	442 943	90	1 040 435	94
Frais d'émission des emprunts (IV)						
Primes de remboursement emprunts (V)						
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	763 736	269 505	494 231	100	1 112 676	100

(2) Dont à moins d'un an

33 231

BILAN PASSIF

5K

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	% du passif	Valeur au 31/12/2024	% du passif
Capital (dont versé : 1 000)	1 000		1 000	
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves				
Réserve légale	100		100	
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	237 142	48	690 399	62
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	168 200	34	346 743	31
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées	2 419		1 891	
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (I)	408 862	83	1 040 134	93
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL DES PROVISIONS (II)				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	38		37	
Emprunts et dettes financières diverses				
Instruments financiers à terme				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	13 097	3	16 200	1
Dettes fiscales et sociales	58 194	12		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	14 040	3	56 305	5
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES (1) (III)	85 369	17	72 542	7
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (IV)				
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I + II + III + IV)	494 231	100	1 112 676	100

(1) Dont à moins d'un an

COMPTE DE RÉSULTAT

5K

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises				
Production vendue	195 910		195 910	
Montant net du chiffre d'affaires	195 910		195 910	
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corp.				
Autres produits	56 173		56 173	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	252 083		252 083	
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Achats de matières premières et autres appro.				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes	40 355	29 958	10 398	35
Impôts, taxes et versements assimilés		619	-619	-100
Salaires				
Cotisations sociales				
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	953	514	439	85
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Valeur comptable des immobs. incorp. et corp. cédées				
Autres charges	303		303	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	41 611	31 091	10 521	34
1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	210 471	-31 091	241 562	777
QP de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilière et créances actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	13 615	17 843	-4 228	-24
Reprises sur dépréciations et provisions	500 523	20 000	480 523	
Différences positives de change				
Produits de cessions d'immobilisations financières	20 000		20 000	
Produits nets sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	534 137	37 843	496 294	
Charges financières				

COMPTE DE RÉSULTAT

5K

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	3 718	82 936	-79 218	-96
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Valeur comptable des immobilisations financières cédées	520 523		520 523	
Charges nettes sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)	524 241	82 936	441 304	532
2-RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)	9 897	-45 093	54 990	122
3-RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	220 368	-76 184	296 552	389
Produits exceptionnels (VII)		424 177	-424 177	-100
Charges exceptionnelles (VIII)	528	528		
4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-528	423 649	-424 177	-100
Participation des salariés aux résultats (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	51 640	722	50 918	
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	786 220	462 020	324 200	70
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	618 020	115 277	502 743	436
BÉNÉFICE OU PERTE	168 200	346 743	-178 543	-51

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SOMMAIRE ANNEXE

5K

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Choix
Faits caractéristiques	Produite
Règles et méthodes comptables (831-1, 831-2, 831-3, 831-4)	Produite
Immobilisations incorporelles et frais d'établissement (832-4)	Non applicable
Tableau des immobilisations (832-1, 832-2)	Produite
Tableau des amortissements (832-1, 832-2)	Produite
Dépréciations (832-1, 832-2, 832-8)	Non applicable
Filiales et participations (832-5)	Produite
Crédits-bail (836-3, 836-4)	Non applicable
Locations (836-3)	Non applicable
Etat des stocks (832-7)	Non applicable
Etat des échéances des créances (832-9)	Produite
Effets de commerce (836-2)	Non applicable
Entreprises liées (834-1)	Non applicable
Comptes de régularisation actif (832-10, 832-19)	Produite
Composition du capital social (832-11)	Produite
Tableau d'affectation du résultat (832-11)	Non applicable
Etat des actions propres (832-12)	Non applicable
Tableau des variations des capitaux propres (832-11)	Non applicable
Ecart de réévaluation (832-3)	Non applicable
Etat des provisions (832-13, 832-14)	Produite
Etat des échéances des dettes (832-15)	Produite
Comptes de régularisation passif (832-17, 832-19)	Produite
Engagements (836-1)	Produite
Ventilation du chiffre d'affaires (832-18)	Non applicable
Dettes garanties par des sûretés réelles (832-16)	Non applicable
Crédits d'impôts (833-2)	Non applicable
Répartition de l'impôt sur les bénéfices (833-4)	Non applicable
Honoraires CAC (832-20)	Produite
Charges et produits exceptionnels (832-21)	Non applicable
Les effectifs (835-1, 835-2, 837-2)	Non applicable
Autres informations (838-1 à 838-17)	Non applicable
Commentaire	Non applicable

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/12/2025 est de 494 230,57 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 168 200,37 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Par ailleurs, nous apportons le complément d'informations suivant :

Les participations dans les sociétés Comwatt et Busch Holding ont été cédées pour respectivement 1 € et 20 k€.

La société a procédé à la reprise de la dépréciation des titres de la société Comwatt pour 501k€ suite à la cession.

Evénements postérieurs à la clôture :

Néant.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : comparabilité et continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode rétrospective.

Changement de réglementation comptable

Le règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Ainsi, pour tout exercice ouvert à compter du 1er janvier 2025, la Société présente ses états financiers conformément aux dispositions et aux modèles figurant dans le Règlement.

Changement de présentation des comptes annuels

Lors du premier exercice d'application, la Société présente le bilan et le compte de résultat conformément aux modèles figurant dans le présent règlement.

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent l'exercice de première application sont présentés selon ces modèles, le cas échéant, en procédant à des reclassements.

Les informations pertinentes et nécessaires à la compréhension des changements de présentation sont fournies dans l'annexe.

Changement de méthode comptable

Les changements de méthodes comptables suite à la première application du règlement ANC N° 2022-06 n'ont pas d'impact significatif sur la présentation du résultat de l'exercice 2025.

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs sont incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles éligibles.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Traitement des participations et autres titres

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

CRÉANCES - DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Informations concernant les provisions règlementées figurant au bilan

Les provisions règlementées figurant au bilan comprennent les amortissements dérogatoires..

Traitement des amortissements

Les provisions règlementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

ETAT DES IMMOBILISATIONS

5K

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

	V. brute des immobs début d' exercice	Augmentation	
		suite à rééval.	acquisition
Immobilisations corporelles			
Matériel de bureau, informatique & mobilier	2 860		
TOTAL	2 860		
Immobilisations financières			
Autres participations	762 763		
Autres titres immobilisés	50 002		
TOTAL	812 765		
TOTAL GENERAL	815 625		

	Diminution		Valeur brute des immobs fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
	par virt poste	par cession		
Immobilisations corporelles				
Matériel de bureau, informatique & mobilier			2 860	
TOTAL			2 860	
Immobilisations financières				
Autres participations		520 523	242 240	
Autres titres immobilisés			50 002	
TOTAL		520 523	292 242	
TOTAL GENERAL		520 523	295 102	

ETAT DES AMORTISSEMENTS

5K

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

	Durée util., taux d'amort., fourchette	Mode d'amort.	Amort. cumulés début exercice	Dotation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Amort. cumulés fin exercice
Immobilisations corporelles						
Matériel de bureau, informatique	3 À 10 ANS	LINÉAIRE	821	953		1 775
TOTAL			821	953		1 775
TOTAL GENERAL			821	953		1 775

AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotation			Reprise			Mouv. net des amorts fin d'exercice
	diff. de durée	mode dégr.	amort. exc.	diff. de durée	mode dégr.	amort. exc.	
Frais acquisition titres partic.	528						528
TOTAL GENERAL	528						528
TOTAL GENERAL non ventilé	528						528

FILIALES ET PARTICIPATIONS

5K

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Informations financières	Capitaux propres (2) (3)	Quote-part du capital detenue en %	Valeur comptable des titres detenues (4)		Montant net des prêts et avances consentis par la société (4) (5)	Montant des engagements donnés par la société (4)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos (3) (4) (6) (7)	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (3) (4) (7)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (4)
			Brute	Nette					
Filiales et participations									

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES (+ DE 50 % DU CAPITAL DÉTENU PAR LA SOCIÉTÉ)

1. Renseignements détaillés pour chaque filiale (1)

HYDROPTION - 3 RUE RACINE 83000 TOULON - 804986552		100,00	200 001,00						
Observations	Société en liquidation								
HYDROPTION ITALIA - 16 VIA MERAUVIGLI 20124 MILAN -		100,00	12 639,00						
Observations	Non communiqué								

A. TOTAL DES FILIALES212 640,00

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES PARTICIPATIONS (10 À 50 % DU CAPITAL DÉTENU PAR LA SOCIÉTÉ)

1. Renseignements détaillés pour chaque participation (1)

HYDROPTION COLLECTIVITES - 3 RUE RACINE 83000 TOULON - 833022023		49,00	29 400,00						
Observations	Société en liquidation								

(1) Dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de la société astreinte à la publication.
(2) Dans la monnaie locale d'opération.
(3) Lorsqu'une filiale ou participation a demandé lors du dépôt des comptes annuels qu'ils ne soient pas rendus publics suivant les dispositions prévues pour les micro-entreprises à l'article L. 232-25 du code de commerce, ces colonnes peuvent ne pas être renseignées.
(4) En euros.
(5) Sous déduction des dépréciations le cas échéant.
(6) Lorsqu'une filiale ou participation a demandé lors du dépôt des comptes annuels que le compte de résultat ne soit pas rendu public suivant les dispositions prévues pour les petites entreprises à l'article L. 232-25 du code de commerce, le chiffre d'affaires réalisé par cette filiale ou participation peut ne pas être renseigné.
(7) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société ou des données d'un exercice antérieur du fait de la non disponibilité des comptes à la date d'établissement des comptes, le préciser dans la colonne « Observations ».

FILIALES ET PARTICIPATIONS

5K

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Informations financières	Capitaux propres (2) (3)	Quote-part du capital detenue en %	Valeur comptable des titres détenus (4)		Montant net des prêts et avances consentis par la société (4) (5)	Montant des engagements donnés par la société (4)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos (3) (4) (6) (7)	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (3) (4) (7)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (4)
			Brute	Nette					
Filiales et participations									
Q5K - 120 RUE MARYAM MIRZAKHANI 34000 MONTPELLIER - 938645017		20,00	200,00	200,00					
B. TOTAL DES PARTICIPATIONS			29 600,00	200,00					
C. TOTAL DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS (A+B)			242 240,00	200,00					

(1) Dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de la société astreinte à la publication.
(2) Dans la monnaie locale d'opération.
(3) Lorsqu'une filiale ou participation a demandé lors du dépôt des comptes annuels qu'ils ne soient pas rendus publics suivant les dispositions prévues pour les micro-entreprises à l'article L. 232-25 du code de commerce, ces colonnes peuvent ne pas être renseignées.
(4) En euros.
(5) Sous déduction des dépréciations le cas échéant.
(6) Lorsqu'une filiale ou participation a demandé lors du dépôt des comptes annuels que le compte de résultat ne soit pas rendu public suivant les dispositions prévues pour les petites entreprises à l'article L. 232-25 du code de commerce, le chiffre d'affaires réalisé par cette filiale ou participation peut ne pas être renseigné.
(7) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société ou des données d'un exercice antérieur du fait de la non disponibilité des comptes à la date d'établissement des comptes, le préciser dans la colonne « Observations ».

ETAT DES CRÉANCES

5K

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif circulant			
Autres créances clients	2 016	2 016	
Taxe sur la valeur ajoutée	2 452	2 452	
Groupe et associés (2)	25 690	25 690	
Débiteurs divers	3 000	3 000	
Charges constatées d'avance	73	73	
TOTAL	33 231	33 231	

COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF

5K

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

PRODUITS À RECEVOIR

	Montant
Créances clients et comptes rattachés	2 016,00
Disponibilités	317,64
TOTAL	2 333,64

CAPITAL SOCIAL

5K

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	1 000,00	1,00
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	1 000,00	1,00

ETAT DES PROVISIONS

5K

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Montant au début de l'exercice	Augmentation dotation de l'exercice	Diminution reprise de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées				
Amortissements dérogatoires	1 891	528		2 419
TOTAL	1 891	528		2 419
Provisions pour dépréciations				
Sur immobilisations titres de participation	742 563		500 523	242 040
Autres provisions pour dépréciation	21 972	3 718		25 690
TOTAL	764 535	3 718	500 523	267 730
TOTAL GÉNÉRAL	766 427	4 246	500 523	270 150
Dont dotations & reprises financières		3 718	500 523	
Dont dotations & reprises exceptionnelles		528		

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

5K

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes etbs à 1 an max. à l'origine (1)	38	38		
Fournisseurs et comptes rattachés	13 097	13 097		
Impôts sur les bénéfices	51 640	51 640		
Taxe sur la valeur ajoutée	6 554	6 554		
Groupes et associés (2)	14 038	14 038		
Autres dettes	2	2		
TOTAL	85 369	85 369		
(2) Montant divers emprunts, dettes / associés	14 038			

COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF

5K

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

CHARGES À PAYER

	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	38,40
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 000,00
TOTAL	13 038,40

ENGAGEMENTS

5K

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ENGAGEMENTS DONNÉS

Néant.

ENGAGEMENTS REÇUS

Néant.

HONORAIRES COMMISSAIRES AUX COMPTES

5K

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 3333 €, décomposés de la manière suivante :

- Honoraires comptabilisés au titre du contrôle légal des comptes : 3333 €.
- Honoraires comptabilisés au titre des services autres que la certification des comptes (SACC) : 0 €.

DETAIL DES COMPTES

BILAN ACTIF DÉTAILLÉ

5K

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur nette au 31/12/2025	Valeur nette au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Immobilisations corporelles				
Autres immobilisations corporelles	1 085,46	2 038,79	-953,33	-47
2183000000 MAT DE BUREAU ET MAT INFORMATI	2 859,98	2 859,98		
2818300000 AMORT MAT BUREAUINFORMATIQUE	-1 774,52	-821,19	-953,33	-116
Immobilisations financières (1)				
Participations	200,00	20 200,00	-20 000,00	-99
2610000000 TITRES PART HYDROPTION	200 001,00	200 001,00		
2610300000 TITRES PART HYDROPTION COLLECT	29 400,00	29 400,00		
2610500000 TITRES PART HYDROPTION ITALIA	12 639,10	12 639,10		
2610600000 TITRES BUSCH HOLDING		20 000,00	-20 000,00	-100
2610700000 TITRES COMWATT		500 522,65	-500 522,65	-100
2610900000 TITRES Q5K	200,00	200,00		
2961000000 PROV.DEPR.TITRES PARTICIP	-242 040,10	-742 562,75	500 522,65	67
Autres titres immobilisés	50 001,77	50 001,77		
2711000000 TITRES IMMOB - SWIMMY	50 001,77	50 001,77		
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (II)	51 287,23	72 240,56	-20 953,33	-29
Créances (2)				
Créances Clients et comptes rattachés	2 016,00		2 016,00	
4181000000 CLIENTS FACTURE A ETABLIR	2 016,00		2 016,00	
Autres créances	5 451,55	428 100,00	-422 648,45	
4440000000 ETAT IMPOTS S/BENEFICES		1 357,00	-1 357,00	
4456600000 TVA DEDUCTIBLE ABS	284,88	1 066,00	-781,12	
4458600000 TVA S SUR FACTURES NON PARVENU	2 166,67	1 500,00	666,67	
4551400000 C.C. HYDROPTION ITALIA	25 690,34	21 972,49	3 717,85	
4620000000 CREANCES SUR CESSION D'IMMO	3 000,00	424 177,00	-421 177,00	
4951000000 DEPRE COMPTES DU GROUPE	-25 690,34	-21 972,49	-3 717,85	-99
Charges constatées d'avance	73,48		73,48	
4860000000 CHARGES CONSTAT.D'AVANCE	73,48		73,48	
Disponibilités	435 402,31	612 335,18	-176 932,87	-29
5120000000 BANQUES	10 084,67	866,55	9 218,12	
5122000000 COMPTE A TERME	425 000,00	610 837,71	-185 837,71	-30
5187000000 INTERETS COURUS A RECEVOIR	317,64	630,92	-313,28	-50
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (III)	442 943,34	1 040 435,18	-597 491,84	-57
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	494 230,57	1 112 675,74	-618 445,17	-56

(2) Dont à moins d'un an

33 231,37

BILAN PASSIF DÉTAILLÉ

5K

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Capital (dont versé : 1 000,00) 1013000000 CAPITAL APPELE VERSE	1 000,00 1 000,00	1 000,00 1 000,00		
Réserves				
Réserve légale 1061000000 RESERVE LEGALE	100,00 100,00	100,00 100,00		
Report à nouveau 1100000000 REPORT A NOUVEAU SOLDE CREDIT	237 142,00 237 142,00	690 399,49 690 399,49	-453 257,49 -453 257,49	-66 -66
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	168 200,37	346 742,95	-178 542,58	-51
Provisions réglementées 1450000000 AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES	2 419,18 2 419,18	1 891,36 1 891,36	527,82 527,82	28 28
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (I)	408 861,55	1 040 133,80	-631 272,25	-61
TOTAL DES PROVISIONS (II)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit 5186000000 BANQUES INTERETS COURUS	38,40 38,40	36,60 36,60	1,80 1,80	5 5
Dettes fournisseurs et comptes rattachés 401ECHOS LES ECHOS 4081000000 FOURNIS.FACT.NON PARVENUE	13 096,85 96,85 13 000,00	16 200,00 16 200,00	-3 103,15 96,85 -3 200,00	-19 -20
Dettes fiscales et sociales 4440000000 ETAT IMPOTS S/BENEFICES 4455100000 TVA A DECAISSER 4458700000 TVA S SUR FACTURES A ETABLIR	58 194,00 51 640,00 6 218,00 336,00	 56 305,34	58 194,00 51 640,00 6 218,00 336,00	 -75
Autres dettes 4551100000 C/C MR KEREVER 4551300000 C.C HYDROPTION COLLECTIVES 4670000000 CREDITEURS DEBITEURS DIVERS	14 039,77 14 038,00 1,77	56 305,34 131,82 56 171,75 1,77	-42 265,57 13 906,18 -56 171,75	-75 -100
TOTAL DES DETTES (1) (III)	85 369,02	72 541,94	12 827,08	18
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I + II + III + IV)	494 230,57	1 112 675,74	-618 445,17	-56

(1) Dont à moins d'un an 85 369,02

COMPTE DE RÉSULTAT DÉTAILLÉ

5K

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits d'exploitation				
Production vendue	195 910,00		195 910,00	
7060000000 PRESTATIONS SERVICES	195 910,00		195 910,00	
Montant net du chiffre d'affaires	195 910,00		195 910,00	
Autres produits	56 172,83		56 172,83	
7580000000 PRODUITS DIV.GESTION COUR	56 172,83		56 172,83	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	252 082,83		252 082,83	
Charges d'exploitation				
Autres achats et charges externes	40 355,10	29 957,51	10 397,59	35
6063000000 FOUR PT EQUIP OUTILLAGE		277,17	-277,17	-100
6155300000 ENT MAT BUREAU ET INFORMATIQUE		1,99	-1,99	-100
6160000000 PRIMES D'ASSURANCES		337,50	-337,50	-100
6226000000 HONORAIRES	24 185,93	26 420,71	-2 234,78	-8
6231000000 ANNONCES ET INSERTIONS	260,15	594,51	-334,36	-56
6236000000 CATALOGUES ET IMPRIMES	2,32		2,32	
6251000000 VOYAGES ET DEPLACEMENTS	14 891,02	1 244,51	13 646,51	
6257000000 RECEPTIONS		394,40	-394,40	-100
6260000000 FRAIS POSTAUX ET TELECOMMUNICA	185,40		185,40	
6275000000 SERVICES BANCAIRES	830,28	686,72	143,56	21
Impôts, taxes et versements assimilés		619,00	-619,00	-100
6351100000 CFE		619,00	-619,00	-100
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	953,33	514,34	438,99	85
6811200000 DOT AMORT IMMOB CORPORELLES	953,33	514,34	438,99	85
Autres charges	303,03	0,01	303,02	
6580000000 CHARGES DIV.GEST.COURANTE	303,03	0,01	303,02	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	41 611,46	31 090,86	10 520,60	34
1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	210 471,37	-31 090,86	241 562,23	777
QP de résultat sur opérations faites en commun				
Produits financiers				
Autres intérêts et produits assimilés	13 614,56	17 842,84	-4 228,28	-24
7680000000 AUTRES PRODUITS FINANCIERS	138,75		138,75	
7681000000 PRODUITS FINANCIERS SUR CAT	13 475,81	17 842,84	-4 367,03	-24
Reprises sur dépréciations et provisions	500 522,65	20 000,00	480 522,65	
7866000000 REPR SUR DEPR ELEMENTS FINANC	500 522,65	20 000,00	480 522,65	
Produits de cessions d'immobilisations financières	20 000,11		20 000,11	
7671000000 PRODUITS DES CESSIONS IMMOB FI	20 000,11		20 000,11	
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	534 137,32	37 842,84	496 294,48	
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	3 717,85	82 936,21	-79 218,36	-96
6866000000 DOT. DEPRECIATION C/C	3 717,85	7 936,21	-4 218,36	-53
6866200000 DOT.PROV.IMMO.FINANCIERES		75 000,00	-75 000,00	-100
Valeur comptable des immobilisations financières cédées	520 522,65		520 522,65	
6671000000 VNC DES IMMOB FI CEDEES	520 522,65		520 522,65	
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)	524 240,50	82 936,21	441 304,29	532

COMPTE DE RÉSULTAT DÉTAILLÉ

5K

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
2-RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)	9 896,82	-45 093,37	54 990,19	122
3-RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	220 368,19	-76 184,23	296 552,42	389
Produits exceptionnels (VII) 7756000000 PRODUITS DE CESSION IMMO FIN.		424 177,00 424 177,00	-424 177,00 -424 177,00	-100 -100
Charges exceptionnelles (VIII) 6872500000 DOT AMORT DEROGATOIRES	527,82 527,82	527,82 527,82		
4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-527,82	423 649,18	-424 177,00	-100
Impôts sur les bénéfices (X) 6950000000 IMPOTS S/LES BENEFICES	51 640,00 51 640,00	722,00 722,00	50 918,00 50 918,00	
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	786 220,15	462 019,84	324 200,31	70
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	618 019,78	115 276,89	502 742,89	436
BÉNÉFICE OU PERTE	168 200,37	346 742,95	-178 542,58	-51

ETATS FISCAUX

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté Égalité Fraternité		Formulaire à déposer en double exemplaire		IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS		N° 2065 - SD 2026  N° 11084*28 Formulaire obligatoire (art.223 du Code général des impôts)							
Exercice ouvert le		01/01/25		et clos le		31/12/25		Régime simplifié d'imposition					
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe								Régime réel normal		X			
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre													
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209- 0 B (entreprise de transport maritime), cocher la case													
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE													
Désignation de la société :						Adresse du siège social :							
5K 35 Allée du Trélus 83000 TOULON						Mél :							
SIRET 8 0 9 6 7 8 2 0 4 0 0 0 2 9													
Adresse du principal établissement :						Ancienne adresse en cas de changement :							
REGIME FISCAL DES GROUPES													
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)													
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante													
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :													
						SIRET							
B ACTIVITE													
Activités exercées						Activités des sociétés holding						Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)													
1 Résultat fiscal						Bénéfice imposable au taux normal		181 058		Déficit			
Bénéfice imposable à 15 %						42 500		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %					
2 Plus-values													
PV à long terme imposables à 15 %						PV à long terme imposables à 19 %		PV exonérées (art. 238 quinquies)					
Autres PV imposables à 19 %						PV à long terme imposables à 0 %							
3 Abattements sur le bénéfice et exonérations													
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies						Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quinquies					
Société d'investissement immobilier cotée						Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies					
Autres dispositifs						Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art . 44 octies A					
Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 duodecies						Zone de développement prioritaire, art.44 septdecies		France ruralités revitalisation FRR, art. 44 quinquies A					
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)								Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %					
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)													
F CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE SUR LES BENEFICES DES GRANDES ENTREPRISES (CES) (cf. notice de la déclaration n°2065)													
Base d'imposition :						Chiffre d'affaires :		Taux d'imposition :					
I CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE SUR LES GRANDES ENTREPRISES DE TRANSPORT MARITIME (CTM) (cf. notice de la déclaration n°2065)													
Base d'imposition :						Taux d'imposition :							
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)													
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts													
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité teritoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.													
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)													
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %													
F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE													
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI X NON Si oui, indication du logiciel utilisé ISACOMPTA CONNECT													
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.													
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :						Nom et adresse du conseil :							
ACA NEXIA 31 rue Henri Rochefort 75017 PARIS													
Tél : 0147667788						Tél :							
Examen de conformité fiscale (ECF)						Identité du déclarant :							
prestataire :						Date : 27/04/26 Lieu : TOULON							
						Qualité et nom du signataire : PRESIDENT DE KEREVER MICHEL							
						Signature :							

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065 - SD

G										RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS																			
Montant global brut des distributions (1)					payées par la société elle-même					a		800 000					payées par un établissement chargé du service des titres					b							
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) (2)															c														
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées															d														
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)															e														
															f														
															g														
															h														
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)															i					800 000									
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI															j														
Montant des revenus répartis (5)															Total (a à h)										800 000				
H										REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																			
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants										Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.																	
										Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.		Année au cours de laquelle le versement a été effectué		Montant des sommes versées :															
														à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits		à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6											
1										2		3		4		5		6		7		8							
I										DIVERS																			
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)																													
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																													
J										CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION																			
REMUNERATIONS										MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 0 %, 15 % ou 19%																			
														0%		15%		19%											
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)										MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice																			
										MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice																			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)										MVLT réalisée au cours de l'exercice																			
										MVLT restant à reporter																			
K										CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONIS (article 222 bis du CGI)																			
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice																													
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice																													

Désignation de l'entreprise : 5K

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 35 Allée du Trélus 83000 TOULON

Durée de l'exercice précédent* 12

N° SIRET* 80967820400029

Néant ☐ *

Exercice N clos le, 31/12/2025

Brut 1

Amortissements, provisions 2

Net 3

Capital souscrit non appelé

TOTAL (I)

AA

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Frais d'établissement*

AB

AC

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Frais de développement*

CX

CQ

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Concessions, brevets et droits similaires

AF

AG

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Fonds commercial

AH

AI

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Autres immobilisations incorporelles (1)

AJ

AK

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes

AL

AM

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Terrains

AN

AO

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Constructions

AP

AQ

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Installations techniques, matériel et outillage industriels

AR

AS

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Autres immobilisations corporelles

AT

2 860

AU

1 775

1 085

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes

AV

AW

IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)

Participations

CS

242 240

CT

242 040

200

IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)

Titres immobilisés de l'activité de portefeuille

CU

CV

IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)

Créances rattachées à des participations

BB

BC

IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)

Autres titres immobilisés

BD

50 002

BE

50 002

IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)

Prêts

BF

BG

IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)

Autres immobilisations financières*

BH

BI

TOTAL (II)

BJ

295 102

BK

243 815

51 287

STOCKS*

Matières premières, approvisionnements

BL

BM

STOCKS*

En cours de production de biens

BN

BO

STOCKS*

En cours de production de services

BP

BQ

STOCKS*

Produits intermédiaires et finis

BR

BS

STOCKS*

Marchandises

BT

BU

AVANCES ET ACOMPTES

Avances et acomptes versés sur commandes

BV

BW

CREANCES

Clients et comptes rattachés (3)*

BX

2 016

BY

2 016

CREANCES

Autres créances (3)

BZ

31 142

CA

25 690

5 452

CREANCES

Capital souscrit et appelé, non versé

CB

CC

DIVERS

Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)

CD

CE

DIVERS

Disponibilités

CF

435 402

CG

435 402

CHARGES D'AVANCE

Charges constatées d'avance (3)*

CH

73

CI

73

TOTAL (III)

CJ

468 634

CK

25 690

442 943

COMPTES DE REGULARISATION

Frais d'émission d'emprunt (IV)

CW

COMPTES DE REGULARISATION

Primes de remboursement des emprunts (V)

CM

COMPTES DE REGULARISATION

Ecart de conversion actif et différences d'évaluation * (VI)

CN

TOTAL GENERAL (I à VI)

CO

763 736

1A

269 505

494 231

Renvois :

(1) Dont droit au bail :

(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes:

CP

(3) Part à plus d'1 an :

CR

Clause de réserve de propriété *

Immobilisations :

Stocks :

Créances :

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032 -NOT-SD

Désignation de l'entreprise 5K

Néant ☐ *

Exercice N

CAPITAUX PROPRES		Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 1 000.....)	DA	1 000	
		Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB	
		Ecarts de réévaluation (2)*	(dont écart d'équivalence EK)	DC	
		Réserve légale (3)		DD	100
		Réserves statutaires ou contractuelles		DE	
		Réserves réglementées (3)*	(Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
		Autres réserves	(Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	
		Report à nouveau		DH	237 142
		RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	168 200
		Subventions d'investissement		DJ	
		Provisions réglementées *		DK	2 419
		TOTAL (I)		DL	408 862
		Autres fonds propres		Produit des émissions de titres participatifs	DM
Avances conditionnées	DN				
TOTAL (II)	DO				
Provisions pour risques et charges		Provisions pour risques	DP		
		Provisions pour charges	DQ		
		TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)		Emprunts obligatoires convertibles	DS		
		Autres emprunts obligataires	DT		
		Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	38	
		Emprunts et dettes financières divers	(Dont emprunts participatifs EI)	DV	
		Instruments financiers à terme		D1	
		Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW	
		Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	13 097
		Dettes fiscales et sociales		DY	58 194
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ	
		Autres dettes		EA	14 040
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB		
		TOTAL (IV)	EC	85 369	
		Ecarts de conversion passif * et différences d'évaluation	TOTAL (V)	ED	
		TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	494 231	
REINVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
			Ecart de réévaluation libre	1D	
			Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	85 369
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : 5K

Néant ☐ *

			Exercice N				Total		
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		FA		FB		FC		
	Production vendue {	biens *	FD		FE		FF		
		services *	FG	195 910	FH		FI	195 910	
	Chiffres d'affaires nets *		FJ	195 910	FK		FL	195 910	
	Production stockée *						FM		
	Production immobilisée *						FN		
	Subventions d'exploitation						FO		
	Reprises sur amortissements et provisions * (9)						FP		
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles						F1		
	Autres Produits (1) (11)						FQ	56 173	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	252 083	
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *						FS	
Variation de stocks (marchandises) *						FT			
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *						FU			
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *						FV			
Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW	40 355		
Impôts, taxes et versements assimilés *						FX			
Salaires et traitements *						FY			
Cotisations sociales (10)						FZ			
DOTATIONS D'EXPLOITATION		Sur immobilisations	- dotations aux amortissements * (14)				GA	953	
			- dotations aux dépréciations				GB		
		Sur actif circulant : dotations aux dépréciations*						GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées						G1			
Autres charges (12)						GE	303		
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	41 611		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	210 471		
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)						GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)						GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	13 615	
	Reprises sur dépréciations						GM	500 523	
	Différences positives de change						GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie						GO		
	Produits des cessions d'immobilisations financières						G2	20 000	
	Total des produits financiers (V)						GP	534 137	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ	3 718	
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR		
	Différences négatives de change						GS		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées						G3	520 523	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT		
	Total des charges financières (VI)						GU	524 241	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	9 897		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	220 368		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise 5K										Néant ☐ *	
										Exercice N	
Produits exceptionnels (7) (VII)										HD	
Charges exceptionnelles (6 bis – 6 ter- 7)										HH	528
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	-528
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ	
Impôts sur les bénéfices *										HK	51 640
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	786 220
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	618 020
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)										HN	168 200
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO	
	(2)	Dont	{ produits de locations immobilières							HY	
			{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)							1G	
	(3)	Dont	{ - Crédit-bail mobilier *							HP	
			{ - Crédit-bail immobilier							HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								1H	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								1J	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								1K	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêts général (article 238 bis du CGI)								HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies du CGI)								RC	
		Dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D du CGI)								RD	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	(	dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS	A5		)	A2			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A4	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles								A8	
			dont cotisations facultatives Madelin	A10							
			dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A11							
(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)								HS		
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :								Exercice N		
								Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
AMORT DEROGATOIRES								528			
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :								Exercice N		
								Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise5K												Néant ☐ *					
CADRE A		IMMOBILISATIONS					Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice			Augmentations							
							1			Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développementTOTAL I					CZ				D8			D9				
	Autres postes d'immobilisations incorporellesTOTAL II					KD				KE			KF				
CORPORELLES	Terrains					KG				KH			KI				
	Constructions	Sur sol propre		[Dont ComposantsL9]		KJ				KK			KL				
		Sur sol d'autrui		[Dont ComposantsM1]		KM				KN			KO				
		Installations gales, agencts*, aménagts des constructions		[Dont ComposantsM2]		KP				KQ			KR				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		[Dont ComposantsM3]		KS				KT			KU				
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *					KV				KW			KX			
		Matériel de transport *					KY				KZ			LA			
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	2 860			LC			LD			
		Emballages récupérables et divers *					LE				LF			LG			
	Immobilisations corporelles en cours					LH				LI			LJ				
	Avances et acomptes					LK				LL			LM				
	TOTAL III					LN	2 860			LO			LP				
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G				8M			8T			
		Autres participations					8U	762 763			8V			8W			
Autres titres immobilisés					1P	50 002			1R			1S					
Prêts et autres immobilisations financières					1T				1U			1V					
TOTAL IV					LQ	812 765			LR			LS					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	815 625			ØH			ØJ					
CADRE B		IMMOBILISATIONS			Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice			Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence					
					par virements de poste à poste		par cession à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence					Valeur d'origine des immobi- lisations en fin d'exercice					
					1		2		3			4					
INCORP.	Frais d'établissement et de développementTOTAL I			IN			CØ			DØ			D7				
	Autres postes d'immobili- sations incorporellesTOTAL II			IO			LV			LW			1X				
CORPORELLES	Terrains			IP			LX			LY			LZ				
	Constructions	Sur sol propre		IQ			MA			MB			MC				
		Sur sol d'autrui		IR			MD			ME			MF				
		Inst. gales, agencts et am. des constructions		IS			MG			MH			MI				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT			MJ			MK			ML				
	Autres immobi- lisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers		IU			MM			MN			MO				
		Matériel de transport		IV			MP			MQ			MR				
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW			MS	2 860		MT			MU				
		Emballages récupérables et divers *		IX			MV			MW			MX				
	Immobilisations corporelles en cours			MY			MZ			NA			NB				
	Avances et acomptes			NC			ND			NE			NF				
	TOTAL III			IY			NG			NH	2 860		NI				
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ			ØU			M7			ØW				
	Autres participations			IØ			ØX	520 523		ØY	242 240		ØZ				
	Autres titres immobilisés			I1			2B			2C	50 002		2D				
	Prêts et autres immobilisations financières			I2			2E			2F			2G				
	TOTAL IV			I3			NJ	520 523		NK	292 242		2H				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4			ØK	520 523		ØL	295 102		ØM					

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : 5K					Néant ☒ *	
Exercice N clos le 31/12/2025						
CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)] 6
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1	Concessions, brevets et droits similaires					
2	Fonds commercial					
3	Terrains					
4	Constructions					
5	Installations techniques mat. et out. industriels					
6	Autres immobilisations corporelles					
7	Immobilisations en cours					
8	Participations					
9	Autres titres immobilisés					
10	TOTAUX					
(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2. (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation. (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement. (4) Ce montant comprend : - le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4; - le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD) à la ligne "Provisions réglementées".						
CADRE B	DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL					
1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....						
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....					-	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....					=	
Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale. Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation. Ligne 2 : inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.						

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

Désignation de l' entreprise5K

Néant

*

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH	
TOTAL I		RK		RM		RN		RO	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst.générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	821	QM	953	QN		QO	1 775
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	821	QV	953	QW		QX	1 775
TOTAL GENERAL (I + II)		ØN	821	ØP	953	ØQ		ØR	1 775

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais d'établissement	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6		
Fonds commercial	RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV		
Autres immobilisations incorporelles	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1		
TOTAL I	RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD		
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d' autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst. gales,agenc am. divers	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales,agenc et am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat.bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8		
Frais d'acquisition de titres de participations	NL	528					NM						NO	528	
TOTAL III															
Total général (I + II + III)	NP	528	NQ		NR		NS		NT		NU		NV	528	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	528	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	Total général non ventilé (NW-NY)				NZ	528				

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l' entreprise 5K								Néant ☐ *		
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI)*	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X	1 891	TM	528	TN		TO	2 419	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d' installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z	1 891	TS	528	TT		TU	2 419	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D	
		- corporelles	6E		6F		6G		6H	
		- Titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
		- titres de participation	9U	742 563	9V		9W	500 523	9X	242 040
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	21 972	6Y	3 718	6Z		7A	25 690	
	TOTAL III	7B	764 535	TY	3 718	TZ	500 523	UA	267 730	
	TOTAL GENERAL (I + II + III)		7C	766 427	UB	4 246	UC	500 523	UD	270 150
Dont dotations et reprises		{	- d'exploitation	UE		UF				
			- financières	UG	3 718	UH	500 523			
			- exceptionnelles	UJ	528	UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l' article 39-1-5e du C.G.I.								10		
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l' année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l' état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l' article 38 II de l' annexe III au CGI.										

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l' entreprise : 5K										Néant ☐ *		
CADRE A			ÉTAT DES CRÉANCES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				UL		UM		UN			
	Prêts (1) (2)				UP		UR		US			
	Autres immobilisations financières				UT		UV		UW			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				VA							
	Autres créances clients				UX	2 016	2 016					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)				Z1							
	Personnel et comptes rattachés				UY							
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ							
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	2 452	2 452					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN							
		Divers			VP							
	Groupe et associés (2)				VC	25 690	25 690					
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR	3 000	3 000						
Charges constatées d'avance					VS	73	73					
TOTAUX					VT	33 231	VU	33 231	VV			
REINVOIS	(1)	Montant	- Prêts accordés en cours d'exercice		VD							
		des	- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				VF						
CADRE B			ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligatoires convertibles (1)			7Y									
Autres emprunts obligatoires (1)			7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	38	38							
	à plus d'1 an à l'origine		VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A									
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	13 097	13 097							
Personnel et comptes rattachés			8C									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D									
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	51 640	51 640							
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	6 554	6 554							
	Obligations cautionnées		VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ									
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J									
Groupe et associés (2)			VI	14 038	14 038							
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	2	2							
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *			Z2									
Produits constatés d'avance			8L									
TOTAUX			VY	85 369	VZ	85 369						
REINVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques			VL	14 038		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD								

Désignation de l' entreprise : 5K

Formulaire déposé au titre de l'IR
(cocher la case ci-contre)

ET☐

Néant☐*

Exercice N, clos le :
31/12/2025

I. RÉINTÉGRATIONS

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L' EXERCICE

Charges non admises en déduction du résultat fiscal

Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)

Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)

WD

Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles

WE

Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)

WF

Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l' IS)

WG

Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option

RA

(Part des loyers dispensés de réintégration (art. 239 sexies D du CGI)

RB

)

Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)

WI

3 718

Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)

XX

Amendes et pénalités

WJ

Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis du CGI) *

XZ

Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *

XY

Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n°2032-NOT-SD)

I7

51 640

Quote-part

Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE

WL

Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI

L7

Régimes particuliers / impositions différées

Moins-values nettes à long terme

- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12.80 % pour les entreprises à l'IR)

- imposées aux taux à 0 %

Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*

- Plus-values nettes à court terme

- Plus-values soumises au régime des fusions

Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l' IS)

Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *

Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du CGI)

SU

Zones d'entreprises* (activité exonérée)

SW

Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro

M8

Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage

Y1

Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage

Y3

TOTAL I

WR

223 558

II. DÉDUCTIONS

PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. et quote-part comptabilisée du bénéfice distribué par ces organismes*

Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l' exercice (cf. tableau 2058- B-SD, cadre III)

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées

Plus-values nettes à long terme

- imposées aux taux de 15 % (12.80 % pour les entreprises soumises à l' IR)

- imposées aux taux de 0 %

- imposées aux taux de 19 %

- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures

- imputées sur les déficits antérieurs

Autres plus-values imposées aux taux de 19 %

Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*

Régime des sociétés mères et des filiales *
Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation

2A

)

Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)

Mesures d' incitation

Déduction au titre des investissements et souscriptions réalisés outre-mer *

Majoration d'amortissement*

Abattement sur le bénéfice et exonérations*

France ruralités revitalisation - FRR (art.44 quindecies A)

HT

Entreprises nouvelles (art. 44 sexies)

L2

J.E.I. (art.44 sexies A)

L5

ZFU-TE (art. 44 octies A)

ØV

S.I.I.C. (art. 208C)

K3

Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)

PA

Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)

PP

Bassin d'emploi à redynamiser (art 44 duodecies)

1F

Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies)

XC

Zone de développement prioritaire (art.44 septdecies)

PB

Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l' IS)

XS

Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé

(

dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)

X9

dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)

YH

dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)

YA

dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)

YC

dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)

YB

dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)

YD

dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)

YI

Créance dégagée par le report en arrière de déficit

ZI

dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)

YL

)

Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage

Y2

III. RÉSULTAT FISCAL

TOTAL II

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II)
déficit (II moins I)

XI

223 558

Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l' IS)*

ZL

Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l' IS) *

XN

223 558

RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)

XO

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise 5K				Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice ⁽²⁾		K4 ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A-SD)				K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)				K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A-SD, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1.1e bis al. 1er du CGI, dotations de l'exercice				ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis al. 2 du CGI *			ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *					
			8X		8Y
			8Z		9A
			9B		9C
Provisions pour dépréciation *					
DEPRECIATION C/C			9D	3 718	9E
			9F		9G
			9H		9J
Charges à payer					
			9K		9L
			9M		9N
			9P		9R
			9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A-SD :			YN	3 718	YO
			↓ ligne WI		↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Cette case correspond au montant porté sur la lignes YK du tableau 2058-B-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Désignation de l'entreprise <u>5K</u>															Néant ☐ *				
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			ØC	690 399			AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserves légales - Autres réserves		ZB								
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie			ØD	346 743				Dividendes		ZE	800 000							
	Prélèvements sur les réserves			ØE					Autres répartitions		ZF								
				ØF	1 037 142				Report à nouveau		ZG	237 142							
	TOTAL I			ØF	1 037 142				(NB : le total I doit être égal au total II) TOTAL II		ZH	1 037 142							
RENSEIGNEMENTS DIVERS															Exercice N :				
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Préciser le prix de revient des biens pris en crédit bail)										J7				YQ				
	- Engagements de crédit-bail immobilier															YR			
	- Effets portés à l'escompte et non échus															YS			
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance															YT			
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)										J8				XQ				
	- Personnel extérieur à l'entreprise															YU			
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)															SS	24 186		
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages															YV			
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)										ES				ST	16 169			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD															ZJ	40 355		
	- CFE et CVAE															YW			
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques)										ZS				9Z				
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052-SD															YX			
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée															YY	38 846		
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations															YZ	5 719		
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. la dernière déclaration sociale nominative DSN au titre 2025)*															ØB			
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *															ØS			
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *															ZK			
	- Filiale et participations (Liste au tableau 2059-G-SD prévue à l'art. 38 II de l'annexe III au CGI) - Si oui, indiquer 1, sinon 0															ZR			
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice															RG			
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI															RH			
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA			Plus-values à 15 %		JK			Plus-values à 0 %		JL						
						Plus-values à 19 %		JM			Imputations		JC						
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD			Plus-values à 15 %		JN			Plus-values à 0 %		JO						
						Plus-values à 19 %		JP			Imputations		JF						
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale			JH			N° SIRET de la société mère du groupe			JJ									
TRAVAILLEURS INDEPENDANTS	Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social															JQ			
	Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social															JR			
	Revenu brut social (si le montant est négatif)										JR								
	Revenu brut social (si le montant est positif)														JT				

Désignation de l'entreprise : 5K

Néant ☐ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations*	1	TITRES COMWATT	500 523			500 523
	2	TITRES BUSCH HOLD	20 000			20 000
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1)
⑦		⑧	⑨	19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	⑪
I. Immobilisations*	1		-500 523				-500 523
	2	20 000					
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II. Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice				500 523	
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	Cadre A : Plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨						
	Cadre B : Plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩		(A)	(B) avec une ventilation par taux			(C)
	Cadre C : autres plus-values taxable à 19 % ⑪						

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application de l'article 208 C du CGI.

[illegible]

Désignation de l'entreprise : 5K

Néant [X] *

Rappel de la plus-value de l'exercice relevant du taux de 15 % 1 ou 12,80 % 2 .	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art 219 I a sexies-0 bis du CGI) 1	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) 1	

- 1 Entreprises soumises à l'IS
- 2 Entreprises soumises à l'IR

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine 1		Moins-values à 12,80 % 2	Imputation sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % 3	Solde des moins-values à 12,80 % 4
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine 1		Moins values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 6 = 2 + 3 - 4 - 5 6
		À 19 % ou à 15 % 2	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice 3	À 15 % ou 19 % 4		
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : 5K				Néant ☒ *			
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N							
			Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
			taxées à 10%	taxées à 15%	taxées à 18%	taxées à 19 %	taxées à 25%
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)		1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2					
TOTAL (lignes 1 et 2)		3					
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'IS	4					
	- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)		6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS *(5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)							
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①		Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②		montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤	
				donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : 5K		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01/01/2025.....		et clos le : 31/12/2025.....	
Durée en nombre de mois		1 2	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		YP	
Dont apprentis		YF	
Dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	195 910
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
TOTAL 1		OX	195 910
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun) y compris les plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles non rattachées à une activité normale et courante		OH	56 173
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues et certains abandons de créances à caractère commercial		OF	
Variation positive des stocks		OD	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
TOTAL 2		OM	56 173
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats		ON	
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		OR	40 355
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	303
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles rattachées ou non à une activité normale et courante		OY	
TOTAL 3		OJ	40 658
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée (Total 1 + total 2 - total 3)		OG	211 425
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF.		SA	211 425
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		EV	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	195 910
Effectifs au sens de la CVAE *		EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		HX	
Période de référence		GY	0 1 / 0 1 / 2 0 2 5 GZ 3 1 / 1 2 / 2 0 2 5
Date de cessation		HR	/ / / / /
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU. * Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD au § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.			

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant
directement au moins 10 % du capital de la société)

(1)

Néant * ☐

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31/12/2025

N° SIRET

8 0 9 6 7 8 2 0 4 0 0 0 2 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

5K

ADRESSE (voie)

35 Allée du Trélus

CODE POSTAL

83000

VILLE

TOULON

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	P1		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	P3	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	P2	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	P4	1000
TOTAL DES LIGNES P1 + P2	P5	1	TOTAL DES LIGNES P3 + P4	P6	1000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom de famille DE KEREVER Prénom(s) MICHEL
Nom d'usage % de détention 100,0000 Nb de parts ou actions 1 000,00
Naissance : Date 14/12/1977 N° Département 75 Commune PARIS-14 Pays France
Adresse : N° 35 Voie C Allée du Trélus
Code postal 83000 Commune TOULON Pays France

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)
Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD.

Copyright Groupe ISA (2026) ISACOMPTA

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

☐ Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2025

N° SIRET : 8096782040029

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 5K

ADRESSE (voie) 35 Allée du Trélus

CODE POSTAL 83000 VILLE TOULON

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	P5	4
--	----	---

Forme juridique	SAS	Dénomination	HYDROPTION			
N° SIREN (si société établie en France)	804986552	% de détention	100,00			
Adresse :	N°	3	Voie	RUE RACINE		
	Code Postal	83000	Commune	TOULON	Pays	France

Forme juridique	SASU	Dénomination	HYDROPTION COLLECTIVITES			
N° SIREN (si société établie en France)	833022023	% de détention	49,00			
Adresse :	N°	3	Voie	RUE RACINE		
	Code Postal	83000	Commune	TOULON	Pays	France

Forme juridique	SARL	Dénomination	HYDROPTION ITALIA			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	100,00			
Adresse :	N°	16	Voie	VIA MERAVIGLI		
	Code Postal	20124	Commune	MILAN	Pays	Italie

Forme juridique	SAS	Dénomination	Q5K			
N° SIREN (si société établie en France)	938645017	% de détention	20,00			
Adresse :	N°	120	Voie	RUE MARYAM MIRZAKHANI		
	Code Postal	34000	Commune	MONTPELLIER	Pays	France

Forme juridique		Dénomination				
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention				
Adresse :	N°		Voie			
	Code Postal		Commune		Pays	

Forme juridique		Dénomination				
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention				
Adresse :	N°		Voie			
	Code Postal		Commune		Pays	

Forme juridique		Dénomination				
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention				
Adresse :	N°		Voie			
	Code Postal		Commune		Pays	

Forme juridique		Dénomination				
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention				
Adresse :	N°		Voie			
	Code Postal		Commune		Pays	

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2032-NOT-SD.

5K

**Rapport du Commissaire aux Comptes sur les
comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2025

5K

35 Allée du Trélus

83 000 Toulon

Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 1 000 €

RCS TOULON 809 678 204

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'associé unique de la société 5K,

1 Opinion sur les comptes annuels

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 5 K relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

5 K

*Rapport du Commissaire
aux Comptes sur les
comptes annuels*

Exercice clos

le 31 décembre 2025

3 Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « changement de réglementation comptable » et « changement de méthode comptable » de l'annexe des comptes annuels concernant l'incidence de la première application du règlement comptable ANC 2022-06.

4 Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

5 Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés à l'associé unique sur la situation financière et les comptes annuels.

6 Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes,

5 K

*Rapport du Commissaire
aux Comptes sur les
comptes annuels*

Exercice clos

le 31 décembre 2025

le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

5 K

*Rapport du Commissaire
aux Comptes sur les
comptes annuels*

Exercice clos

le 31 décembre 2025

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Annecy, le 22 juin 2026,

Le Commissaire aux Comptes

Audicé Alpes
Commissaires aux comptes



Marc PAQUIER

5 K

Comptes annuels – Exercice clos le 31 décembre 2025

BILAN ACTIF

5K

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025			% de l'actif	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif
	brute	amort. & dépréc.	nette			
Capital souscrit non appelé (I)						
Frais d'établissement						
Immobilisations incorporelles						
Frais de développement						
Concessions, brevets, licences, ...						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immob. incorp. en cours, av. acptes						
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions						
Inst. techniques, matériel et outillages ...						
Autres immobilisations corporelles	2 860	1 775	1 085		2 039	
Immob. corp. en cours, av. acptes						
Immobilisations financières				10		6
Participations	242 240	242 040	200		20 200	
Créances rattachées à des particip.						
Titres immobilisés de l'act. de portef.						
Autres titres immobilisés	50 002		50 002		50 002	
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (II)	295 102	243 815	51 287	10	72 241	6
Stocks et en-cours						
Mat. premières, autres approv.						
En-cours de production						
Produits finis						
Marchandises						
Avances et acomptes versés /cdes						
Créances (2)				2		38
Créances Clients et comptes ratt.	2 016		2 016			
Autres créances	31 142	25 690	5 452		428 100	
Charges constatées d'avance	73		73			
Capital souscrit appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Actions propres						
Autres titres						
Instr. financiers à terme, jetons dét.						
Disponibilités	435 402		435 402	88	612 335	55
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (III)	468 634	25 690	442 943	90	1 040 435	94
Frais d'émission des emprunts (IV)						
Primes de remboursement emprunts (V)						
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	763 736	269 505	494 231	100	1 112 676	100

(2) Dont à moins d'un an 33 231

BILAN PASSIF

5K

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	% du passif	Valeur au 31/12/2024	% du passif
Capital (dont versé : 1 000)	1 000		1 000	
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves				
Réserve légale	100		100	
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	237 142	48	690 399	62
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	168 200	34	346 743	31
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées	2 419		1 891	
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (I)	408 862	83	1 040 134	93
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL DES PROVISIONS (II)				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	38		37	
Emprunts et dettes financières diverses				
Instruments financiers à terme				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	13 097	3	16 200	1
Dettes fiscales et sociales	58 194	12		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	14 040	3	56 305	5
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES (1) (III)	85 369	17	72 542	7
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (IV)				
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I + II + III + IV)	494 231	100	1 112 676	100

(1) Dont à moins d'un an

COMPTE DE RÉSULTAT

5K

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises				
Production vendue	195 910		195 910	
Montant net du chiffre d'affaires	195 910		195 910	
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corp.				
Autres produits	56 173		56 173	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	252 083		252 083	
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Achats de matières premières et autres appro.				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes	40 355	29 958	10 398	35
Impôts, taxes et versements assimilés		619	-619	-100
Salaires				
Cotisations sociales				
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	953	514	439	85
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Valeur comptable des immobs. incorp. et corp. cédées				
Autres charges	303		303	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	41 611	31 091	10 521	34
1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	210 471	-31 091	241 562	777
QP de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilière et créances actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	13 615	17 843	-4 228	-24
Reprises sur dépréciations et provisions	500 523	20 000	480 523	
Différences positives de change				
Produits de cessions d'immobilisations financières	20 000		20 000	
Produits nets sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	534 137	37 843	496 294	
Charges financières				

COMPTE DE RÉSULTAT

5K

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	3 718	82 936	-79 218	-96
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Valeur comptable des immobilisations financières cédées	520 523		520 523	
Charges nettes sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)	524 241	82 936	441 304	532
2-RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)	9 897	-45 093	54 990	122
3-RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	220 368	-76 184	296 552	389
Produits exceptionnels (VII)		424 177	-424 177	-100
Charges exceptionnelles (VIII)	528	528		
4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-528	423 649	-424 177	-100
Participation des salariés aux résultats (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	51 640	722	50 918	
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	786 220	462 020	324 200	70
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	618 020	115 277	502 743	436
BÉNÉFICE OU PERTE	168 200	346 743	-178 543	-51

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/12/2025 est de 494 230,57 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 168 200,37 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Par ailleurs, nous apportons le complément d'informations suivant :

Les participations dans les sociétés Comwatt et Busch Holding ont été cédées pour respectivement 1 € et 20 k€.

La société a procédé à la reprise de la dépréciation des titres de la société Comwatt pour 501k€ suite à la cession.

Evénements postérieurs à la clôture :

Néant.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : comparabilité et continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode rétrospective.

Changement de réglementation comptable

Le règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Ainsi, pour tout exercice ouvert à compter du 1er janvier 2025, la Société présente ses états financiers conformément aux dispositions et aux modèles figurant dans le Règlement.

Changement de présentation des comptes annuels

Lors du premier exercice d'application, la Société présente le bilan et le compte de résultat conformément aux modèles figurant dans le présent règlement.

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent l'exercice de première application sont présentés selon ces modèles, le cas échéant, en procédant à des reclassements.

Les informations pertinentes et nécessaires à la compréhension des changements de présentation sont fournies dans l'annexe.

Changement de méthode comptable

Les changements de méthodes comptables suite à la première application du règlement ANC N° 2022-06 n'ont pas d'impact significatif sur la présentation du résultat de l'exercice 2025.

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs sont incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles éligibles.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Traitement des participations et autres titres

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

CRÉANCES - DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Informations concernant les provisions réglementées figurant au bilan

Les provisions réglementées figurant au bilan comprennent les amortissements dérogatoires..

Traitement des amortissements

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

ETAT DES IMMOBILISATIONS

5K

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABEAU DES IMMOBILISATIONS

	V. brute des immobs début d' exercice	Augmentation	
		suite à rééval.	acquisition
Immobilisations corporelles			
Matériel de bureau, informatique & mobilier	2 860		
TOTAL	2 860		
Immobilisations financières			
Autres participations	762 763		
Autres titres immobilisés	50 002		
TOTAL	812 765		
TOTAL GENERAL	815 625		

	Diminution		Valeur brute des immobs fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
	par virt poste	par cession		
Immobilisations corporelles				
Matériel de bureau, informatique & mobilier			2 860	
TOTAL			2 860	
Immobilisations financières				
Autres participations		520 523	242 240	
Autres titres immobilisés			50 002	
TOTAL		520 523	292 242	
TOTAL GENERAL		520 523	295 102	

ETAT DES AMORTISSEMENTS

5K

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

	Durée util., taux d'amort., fourchette	Mode d'amort.	Amort. cumulés début exercice	Dotation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Amort. cumulés fin exercice
Immobilisations corporelles						
Matériel de bureau, informatique	3 À 10 ANS	LINÉAIRE	821	953		1 775
TOTAL			821	953		1 775
TOTAL GENERAL			821	953		1 775

AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotation			Reprise			Mouv. net des amorts fin d'exercice
	diff. de durée	mode dégr.	amort. exc.	diff. de durée	mode dégr.	amort. exc.	
Frais acquisition titres partic.	528						528
TOTAL GENERAL	528						528
TOTAL GENERAL non ventilé	528						528

FILIALES ET PARTICIPATIONS

5K

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Informations financières	Capitaux propres (2) (3)	Quote-part du capital detenue en %	Valeur comptable des titres detenues (4)		Montant net des prêts et avances consentis par la société (4) (5)	Montant des engagements donnés par la société (4)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos (3) (4) (6) (7)	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (3) (4) (7)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (4)
			Brute	Nette					
Filiales et participations									

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES (+ DE 50 % DU CAPITAL DÉTENU PAR LA SOCIÉTÉ)

1. Renseignements détaillés pour chaque filiale (1)

HYDROPTION - 3 RUE RACINE 83000 TOULON - 804986552		100,00	200 001,00						
Observations	Société en liquidation								
HYDROPTION ITALIA - 16 VIA MERAUVIGLI 20124 MILAN -		100,00	12 639,00						
Observations	Non communiqué								

A. TOTAL DES FILIALES 212 640,00

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES PARTICIPATIONS (10 À 50 % DU CAPITAL DÉTENU PAR LA SOCIÉTÉ)

1. Renseignements détaillés pour chaque participation (1)

HYDROPTION COLLECTIVITES - 3 RUE RACINE 83000 TOULON - 833022023		49,00	29 400,00						
Observations	Société en liquidation								

(1) Dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de la société astreinte à la publication.
(2) Dans la monnaie locale d'opération.
(3) Lorsqu'une filiale ou participation a demandé lors du dépôt des comptes annuels qu'ils ne soient pas rendus publics suivant les dispositions prévues pour les micro-entreprises à l'article L. 232-25 du code de commerce, ces colonnes peuvent ne pas être renseignées.
(4) En euros.
(5) Sous déduction des dépréciations le cas échéant.
(6) Lorsqu'une filiale ou participation a demandé lors du dépôt des comptes annuels que le compte de résultat ne soit pas rendu public suivant les dispositions prévues pour les petites entreprises à l'article L. 232-25 du code de commerce, le chiffre d'affaires réalisé par cette filiale ou participation peut ne pas être renseigné.
(7) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société ou des données d'un exercice antérieur du fait de la non disponibilité des comptes à la date d'établissement des comptes, le préciser dans la colonne « Observations ».

FILIALES ET PARTICIPATIONS

5K

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Informations financières	Capitaux propres (2) (3)	Quote-part du capital détenue en %	Valeur comptable des titres détenus (4)		Montant net des prêts et avances consentis par la société (4) (5)	Montant des engagements donnés par la société (4)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos (3) (4) (6) (7)	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (3) (4) (7)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (4)
			Brute	Nette					
Filiales et participations									
Q5K - 120 RUE MARYAM MIRZAKHANI 34000 MONTPELLIER - 938645017		20,00	200,00	200,00					
B. TOTAL DES PARTICIPATIONS			29 600,00	200,00					
C. TOTAL DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS (A+B)			242 240,00	200,00					

(1) Dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de la société astreinte à la publication.
(2) Dans la monnaie locale d'opération.
(3) Lorsqu'une filiale ou participation a demandé lors du dépôt des comptes annuels qu'ils ne soient pas rendus publics suivant les dispositions prévues pour les micro-entreprises à l'article L. 232-25 du code de commerce, ces colonnes peuvent ne pas être renseignées.
(4) En euros.
(5) Sous déduction des dépréciations le cas échéant.
(6) Lorsqu'une filiale ou participation a demandé lors du dépôt des comptes annuels que le compte de résultat ne soit pas rendu public suivant les dispositions prévues pour les petites entreprises à l'article L. 232-25 du code de commerce, le chiffre d'affaires réalisé par cette filiale ou participation peut ne pas être renseigné.
(7) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société ou des données d'un exercice antérieur du fait de la non disponibilité des comptes à la date d'établissement des comptes, le préciser dans la colonne « Observations ».

ETAT DES CRÉANCES

5K

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif circulant			
Autres créances clients	2 016	2 016	
Taxe sur la valeur ajoutée	2 452	2 452	
Groupe et associés (2)	25 690	25 690	
Débiteurs divers	3 000	3 000	
Charges constatées d'avance	73	73	
TOTAL	33 231	33 231	

COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF

5K

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

PRODUITS À RECEVOIR

	Montant
Créances clients et comptes rattachés	2 016,00
Disponibilités	317,64
TOTAL	2 333,64

CAPITAL SOCIAL

5K

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	1 000,00	1,00
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	1 000,00	1,00

ETAT DES PROVISIONS

5K

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Montant au début de l'exercice	Augmentation dotation de l'exercice	Diminution reprise de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées				
Amortissements dérogatoires	1 891	528		2 419
TOTAL	1 891	528		2 419
Provisions pour dépréciations				
Sur immobilisations titres de participation	742 563		500 523	242 040
Autres provisions pour dépréciation	21 972	3 718		25 690
TOTAL	764 535	3 718	500 523	267 730
TOTAL GÉNÉRAL	766 427	4 246	500 523	270 150
Dont dotations & reprises financières		3 718	500 523	
Dont dotations & reprises exceptionnelles		528		

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

5K

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes etbs à 1 an max. à l'origine (1)	38	38		
Fournisseurs et comptes rattachés	13 097	13 097		
Impôts sur les bénéfices	51 640	51 640		
Taxe sur la valeur ajoutée	6 554	6 554		
Groupes et associés (2)	14 038	14 038		
Autres dettes	2	2		
TOTAL	85 369	85 369		
(2) Montant divers emprunts, dettes / associés	14 038			

COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF

5K

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

CHARGES À PAYER

	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	38,40
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 000,00
TOTAL	13 038,40

ENGAGEMENTS

5K

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ENGAGEMENTS DONNÉS

Néant.

ENGAGEMENTS REÇUS

Néant.

HONORAIRES COMMISSAIRES AUX COMPTES

5K

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 3333 €, décomposés de la manière suivante :

- Honoraires comptabilisés au titre du contrôle légal des comptes : 3333 €.
- Honoraires comptabilisés au titre des services autres que la certification des comptes (SACC) : 0 €.